



COMMUNIQUÉ 021

BARRAGE DU LAC DAME ÉTUDE DE SÉCURITÉ ET GESTION DES NIVEAUX D'EAU

Val-des-Monts, le 20 avril 2020. – Conformément à la Loi sur la sécurité des barrages, la municipalité de Val-des-Monts a procédé en 2019 à sa seconde étude d'évaluation de sécurité du barrage du lac Dame par la firme Stantec.

Les activités de surveillance, l'instrumentation, les dispositifs de sécurité et les données hydrauliques ont été analysés.

Cette étude a permis de valider que le barrage est considéré comme étant en bon état. La principale détérioration consiste à l'exfiltration à la base du déversoir, mais selon les expertises précédentes, elle ne mettrait pas en cause la sécurité du barrage. Le barrage ne présente que des détériorations mineures ou des anomalies qui ne mettent pas en cause le bon fonctionnement de ses éléments.

Gestion des niveaux d'eau

Le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a la responsabilité de la gestion du barrage du lac Dame depuis 2009. Conformément à notre politique environnementale et en fonction d'une approche écologique, il nous est apparu que la pratique qui avait cours avant 2009, c'est-à-dire d'ajuster les poutrelles en fonction de la hauteur du niveau des eaux, avait, en plus d'être non naturelle, plus d'inconvénients que d'avantages. En effet, il est normal que le niveau d'un plan d'eau fluctue en fonction des saisons et des précipitations.

Lors des études menées en 2009 et en 2019, les ingénieurs ont confirmé qu'un débordement de la crête est acceptable, car il ne met pas à risque la sécurité du barrage, donc qu'il n'est pas nécessaire d'opérer les poutrelles au passage de la crue de sécurité. Selon l'article 34 du règlement sur la sécurité des barrages (RSB), un plan de gestion des eaux retenues (PGER) n'est pas requis lorsqu'il n'est pas nécessaire de manœuvrer les appareils d'évacuation du barrage en période de crue.

Finalement, la révision hydrologique réalisée dans le cadre de la présente étude de sécurité comprend une majoration pour tenir compte les changements climatiques, ainsi qu'une majoration pour tenir en compte le facteur de pointe.

Pour toute demande d'information à ce sujet, nous vous invitons à nous contacter au 819-457-9400 poste 2307.